

ABONNEMENT.

| Saumur : | |
|----------------------|--------|
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |
| Poste : | |
| Un an | 35 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 10 |

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

| | |
|------------------------------|-------|
| Annonces, la ligne | 20 c. |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Juillet 1874.

Chronique générale.

La journée d'aujourd'hui sera décisive, dit l'*Univers*, chacun le sent. Aussi les journaux s'empressent-ils à donner des conseils ou à faire retentir des menaces. Ceux qui se montraient jusqu'ici les plus modérés manifestent surtout contre les députés de la droite une âpreté, disons le mot, une fureur qui passe toute borne.

Bien que nous ne puissions tarder à savoir à quoi nous en tenir sur le résultat de l'interpellation, tous les journaux cherchent, en étudiant l'attitude des différents groupes de la Chambre, à se faire d'avance une idée exacte de la situation.

L'opinion qui, jusqu'à présent, semble prévaloir dans le centre gauche, consiste à voter un ordre du jour motivé. Son président, M. de Maleville, a rendu hommage à la mémoire de M. de Goulard.

L'extrême gauche a décidé qu'elle ne mettrait pas en cause la République et se placerait au point de vue de l'état de siège et de la liberté de la presse.

La gauche ne prendra de résolution que quelques heures avant la bataille.

Quant au groupe de l'appel au peuple, il semble indécis, et on pense qu'il réglera sa conduite sur les déclarations qui seront faites à la Chambre.

On dit, mais nous ne reproduisons ces bruits que pour ne rien laisser ignorer à nos lecteurs de ce qui se dit, — que des députés du centre droit ont engagé des pourparlers avec quelques députés du centre gauche.

On dit aussi que M. de Fourtoul aurait fait des avances dans l'espoir d'amener le centre gauche à voter pour le ministère.

Enfin, un des organes de la gauche, l'*Evénement*, assure que le centre gauche est hésitant et qu'il demande des gages. Il voudrait l'acceptation par le cabinet d'un ordre du jour condamnant les agissements et les menées bonapartistes.

Dans ce conflit, la situation du maréchal peut devenir singulièrement difficile. Voici, à cet égard, ce que nous lisons dans la *Liberté* :

« On nous affirme, et c'est au moins logique, que le maréchal serait fermement décidé, quant à présent, à ne pas accepter la démission de ses ministres, si elle devait être la conséquence du vote sur l'interpellation de M. Lucien Brun. »

La journée d'avant-hier s'est passée en pourparlers et en négociations. Le ministère paraît avoir jusqu'à présent contre lui la majorité ; la droite extrême, la droite modérée, le centre gauche et l'extrême gauche sont d'accord pour blâmer la suspension de l'*Union*. Quelques membres de la rue Colbert s'abstiendront, ayant à cœur par dessus tout de ne pas ébranler le pouvoir du maréchal ; mais c'est impossible d'attendre d'eux un vote approuvant la mesure de rigueur prise contre l'*Union*, et qui se trouve frapper un document émané de M. le comte de Chambord.

Le cabinet ne sembla donc avoir pour lui que le centre droit, et peut-être le groupe de

l'appel au peuple, qui gardera jusqu'au dernier moment sa liberté d'action.

Les ministres avaient espéré attirer à eux le centre gauche ; mais dans un conseil qu'ils ont tenu pendant la séance, ils ont été obligés de repousser les propositions formulées par cette fraction de l'Assemblée ; elles consistaient, nous assure-t-on, dans l'adoption, par le gouvernement, de la proposition de M. Périer et dans la destitution de M. Hémar, l'avocat général qui a porté la parole dans l'affaire du *Pays* ; en outre, M. de Fourtoul se serait engagé à faire à la tribune des déclarations anti-bonapartistes très-catégoriques.

Le cabinet a refusé d'accepter ces conditions. Il paraît décidé à soutenir l'assaut qu'on va lui livrer, et à donner sa démission s'il est battu.

Il est vrai que l'on ajoute d'autre part que le maréchal ne consentirait pas à accepter sa démission, et, dans un message adressé à l'Assemblée, il déclarerait qu'il conserve son ministère, ne pouvant en choisir un dans la majorité hétérogène qui l'a renversé.

On écrit de Versailles à l'Agence Havas :

L'émotion produite dès l'abord dans la droite par la suspension de l'*Union* est sensiblement calmée. La droite modérée refuse de suivre les chevronnés dans leur campagne contre le ministère.

Bon nombre de ceux-ci montrent déjà quelque hésitation, en présence des résultats que pourrait avoir un vote hostile au gouvernement.

Le bruit que M. le comte de Chambord se trouverait actuellement à Versailles ou dans les environs ne paraît pas exact. Dans les cercles légitimistes, on affirme que le comte de Chambord n'a pas quitté Frohsdorff.

D'après les bruits qui circulent, M. de Fourtoul déclarerait qu'il acceptera les propositions dès que la Chambre aura voté le projet de loi sur la presse. On ajoute que la commission extra-parlementaire nommée pour étudier ce projet ne tardera pas à terminer ses travaux.

Le prince Pierre Bonaparte vient d'adresser au *Times* une lettre dans laquelle il rappelle, à propos du procès récemment intenté à la princesse sa femme par une dame Turner, que lui et ses frères, les fils de Lucien Bonaparte, sont toujours créanciers du Trésor pour une somme de 2 millions 64,000 francs, confisquée sur la famille par le gouvernement de la Restauration.

Le prince dit que, sans cette spoliation, sa situation actuelle serait tout autre.

Il se plaint, en outre, d'avoir été rebuté par l'empereur Napoléon III, puis par le gouvernement de la défense nationale, auquel il avait offert son épée pendant la guerre.

Enfin, il ajoute que sa ruine a été complétée par l'incendie et le pillage de son hôtel, pour lequel il n'a reçu qu'une indemnité dérisoire, et regrette la chute de M. Thiers, qui lui avait promis toute réparation à cet égard.

Le *Messageur d'Indre-et-Loire* a reçu la lettre suivante :

« Nantes, 5 juillet 1874.

» Mon cher Monsieur,

» L'effet produit par le manifeste du comte de Chambord est excellent.

» A Nantes, où trois journaux se disputent l'honneur de diriger l'opinion publique, la royale parole a trouvé de nombreux approbateurs, et la presse n'est assurément pas l'écho fidèle des esprits.

» On se plaît à admirer avec quelle sagacité et en même temps avec quelle clarté cette proclamation a fait bonne justice du régime parlementaire actuel, véritable tour de Babel, où la confusion des esprits dépasse la confusion des langues.

» Mais ce qui, par dessus tout, touche le plus les cœurs, c'est qu'on sent que le comte de Chambord n'est l'esclave d'aucun parti, qu'il est l'homme de tous, sans distinction d'origine et de rang. Avec lui il n'y a plus de légitimistes, d'orléanistes, de républicains, de bonapartistes : il n'y a que des Français. Nous comprenons ces grands sentiments et nous y applaudissons.

» N'allez pas demander à la presse ce que les esprits sages et désintéressés pensent de la proclamation du comte de Chambord. L'*Union bretonne*, feuille bonapartiste, avec un art perfide entasse dans trois grandes colonnes toutes les sottises de la radicaillerie et semble s'autoriser de son avis pour blâmer ce document qui flétrit son régime de prédilection ; le *Phare de la Loire* essaie d'en rire ; l'*Espérance du peuple* seule applaudit à ce noble langage.

» Nous ne croyons pas que ce manifeste produise un effet immédiat, l'esprit de vertige et d'erreur domine trop notre malheureuse nation pour espérer qu'elle tourne les yeux vers la lumière.

» Il n'y a qu'une voix pour déplorer la mesure répressive dont l'*Union*, ce vaillant défenseur de l'ordre et de la liberté, vient d'être l'objet. Il est permis à la presse malveillante d'attaquer Dieu, la saine morale, la vérité, et il n'est pas possible à une plume fière et indépendante de lutter avec liberté en faveur d'un principe qui seul peut assurer la sécurité, l'ordre et la grandeur de notre pays. »

FUNÉRAILLES DE M. DE GOULARD.

Lundi matin ont eu lieu, à Versailles, les funérailles de M. de Goulard.

L'Assemblée nationale, presque tout entière, assistait à la levée du corps qui a eu lieu à neuf heures et demie.

Une messe en musique a été dite à l'église Notre-Dame. Un grand nombre de notabilités y assistaient.

Le 2^e cuirassiers, musique en tête, rendait au député les honneurs militaires.

Le Président de la République s'était fait représenter par un de ses aides-de-camp.

Le président de l'Assemblée et tout le bureau de l'Assemblée, les ministres, les anciens ministres de M. Thiers assistaient à cette cérémonie où l'on remarquait autant de députés de la gauche que de la droite.

M. Buffet ; M. Martel, vice-président de l'Assemblée ; le général de Cisse, vice-président du conseil ; M. de Fourtoul, ministre de l'intérieur ; M. de Francieu, collègue de M. de Goulard dans la députation des Hautes-Pyrénées, tenaient les cordons du poêle.

A 11 heures, le cortège s'est dirigé vers le

cimetière. Deux discours ont été prononcés sur la tombe de M. de Goulard, l'un par M. le duc Decazes, au nom du gouvernement, l'autre par M. Daguene, député, au nom du département des Hautes-Pyrénées.

Le duc Decazes, après avoir rappelé les traits principaux de la vie de M. de Goulard, les événements auxquels il a été mêlé depuis trois ans, les services qu'il a rendus, a parlé ensuite de la dernière crise ministérielle que M. de Goulard avait été chargé de résoudre.

Chacun sentait alors le besoin d'organiser les pouvoirs du maréchal. Le duc Decazes a signalé les efforts que fit M. de Goulard dans ce but, les émotions politiques qu'il éprouva et qui altèrent sa santé. Il a insisté sur l'esprit de conciliation dont le défunt ne cessa jamais de donner des preuves.

Il ne reste de M. de Goulard qu'un exemple et un souvenir. Le meilleur moyen d'honorer les morts est de profiter de leurs exemples. Comme M. de Goulard, a dit en terminant le duc Decazes, faisons trêve aux divisions qui nous agitent, et ne songeons qu'à une chose : la patrie.

M. Daguene a pris ensuite la parole. Il a parlé du caractère et des qualités de M. de Goulard, des services qu'il a rendus dans son département et de la considération dont il jouissait.

(Agence Havas.)

Nouvelles extérieures.

ANGLETERRE.

Nous recevons déjà les appréciations de la presse anglaise sur la récente proclamation du comte de Chambord. Les journaux d'outre-Manche sont unanimes à considérer le manifeste du chef de la maison de Bourbon comme une tardive et inutile concession. Voici en quels termes le *Times* juge ce document :

« Nous ne protesterons ni contre l'esprit, ni contre la lettre du manifeste. Nous nous bornerons à dire que si cette déclaration avait été faite en 1871, même l'automne dernier, la monarchie bourbonnienne aurait eu des chances de succès qu'elle n'a point aujourd'hui. Quand le comte de Chambord prétend avoir été mal compris, il croit donc que la population française a perdu la mémoire. Le contraste qui existe entre la dernière publication et la lettre d'octobre est tellement frappant, qu'il y a imprudence, pour ne pas dire plus, à le méconnaître.

» Non-seulement les deux documents sont essentiellement différents, mais encore ils sont contradictoires. Dans le manifeste du 3 juillet, il n'est nullement question du drapeau blanc. Or, le drapeau blanc n'était-il pas l'objectif principal de la lettre de Salzbourg ? N'est-ce pas cette fidélité au drapeau de Henri IV qui a mis fin à l'essai de restauration ?

» Qu'il nous suffise, ajoute le *Times*, d'avoir établi le contraste ; nous laissons chacun et tous tirer les conséquences d'une différence aussi sensible. »

On connaît les hésitations du gouvernement anglais au sujet de la question de savoir s'il se ferait ou non représenter au congrès qui va se réunir à Bruxelles, sur l'invitation de la Russie, pour la réforme des us et coutumes de la guerre. Un meeting qui a eu lieu le 4^e juillet à Newcastle est

revenu mettre cette question à l'ordre du jour.

Après lecture faite de lettres du comte Russell, de lord Stafford, de M. Joseph Cown, etc., s'opposant toutes à ce que l'Angleterre fût représentée à la conférence, le meeting a adopté des résolutions portant que le gouvernement ne doit point reconnaître le congrès, qu'il doit sans délai communiquer au parlement toutes les pièces de la correspondance entretenue avec la Russie et les autres puissances à cet égard, et que l'Angleterre dépendant entièrement de sa puissance sur mer, elle doit s'opposer à toute restriction de ses droits dans cette direction.

Le meeting de Newcastle a été suivi d'une interpellation adressée au gouvernement, dans la Chambre haute, par lord Denbigh. Lord Derby a répondu que l'Angleterre accepte l'invitation de se faire représenter à Bruxelles.

BERLIN.

Une dépêche de Berlin, publiée par le *Daily News*, nous apprend que la revue annuelle de la garnison de cette ville, qui a lieu généralement en automne, serait exceptionnellement avancée cette année et aurait très-prochainement une importance exceptionnelle. « On ferait de cette revue, ajoute le *Daily News*, une sorte de contre-partie de la revue passée dimanche au bois de Boulogne par le maréchal de Mac-Mahon. » Nous ne comprenons pas le mobile qui a pu dicter cette dernière phrase. Il n'y a en effet aucun rapprochement à faire entre une revue des forces prussiennes et la revue de dimanche, qui ne comportait que 60,000 hommes et qui n'a eu lieu qu'au simple point de vue de l'instruction militaire.

Le *Daily News* se trompe évidemment quand il insinue que la Prusse s'est inquiétée d'une manœuvre à Longchamp, au point de précipiter la revue de la garnison de Berlin. D'ailleurs, la garnison de Berlin elle-même ne constitue pas plus les forces militaires de la Prusse que les régiments et les saints-cyriens passés en revue dimanche dernier ne constituent celles de la France.

ESPAGNE.

Voici l'ordre du jour adressé aux troupes royalistes par le général Dorregaray :

« Volontaires !

« Il y a douze jours je vous adressais la parole pour vous faire connaître les projets de nos ennemis et pour vous dire les espérances que j'avais d'obtenir une victoire décisive.

« Les républicains, commandés par le plus distingué de leurs généraux, le maréchal don Manuel Gutierrez de la Concha, avaient réuni une armée de 50,000 hommes, 80 canons et 2,500 chevaux, c'est-à-dire tous les éléments disponibles de la nation.

« N'étant pas sûrs du triomphe malgré ces puissants éléments, ils crurent nous décourager en se livrant au pillage et à l'incendie dans les villages par où ils passaient, en détruisant les récoltes, maltraitant les femmes, les enfants et les vieillards, et, comme si cela n'était pas assez, ils ont répandu parmi nous des calomnies infâmes.

« Mais cette armée d'incendiaires a reçu de Dieu le châtement qu'elle méritait pour son horrible procédé.

« Volontaires, je vous avais promis que vous détruiriez cette armée de la Révolution; vous avez vu le résultat : son général en chef Concha, mort, des pertes considérables dans toutes les classes de l'armée, qui s'est retirée en dispersion.

« Les républicains nous annoncèrent les crimes qu'ils avaient l'intention de commettre dans leur marche sur Estella, et ils les ont mis en exécution comme une bande de malfaiteurs jusqu'à notre première ligne de défense. Les codes civil et militaire ont des peines marquées pour ces délits, et la morale et notre cause exigent que ces crimes reçoivent un châtement; je vous promets qu'ils le recevront; je vais soumettre à un conseil de guerre les criminels.

« Vous avez tous rempli votre devoir avec un courage qui vous place à la hauteur de notre ancienne Espagne; le Roi notre maître saura vous récompenser comme vous le méritez.

« Je vous remercie en son royal nom pour votre admirable conduite dans cette bataille et le monde entier vous admire.

« Volontaires ! n'oubliez pas les bruits propagés par nos ennemis parmi vous, et particulièrement les jours avant la dernière attaque. Ils vous disaient que vos généraux allaient vous abandonner et vous trahir; vous avez méprisé de telles calomnies. Continuez toujours par la même voie, car, quoi qu'il arrive, vos généraux combattront toujours à côté de vous, et pour rien au monde ils n'abandonneront pas ces chers volontaires. Je vous le jure.

« Votre ami et général,

« ANTONIO DORREGARAY.

Assemblée nationale.

Séance du lundi 6 juillet 1874.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

L'ordre du jour appelle la suite de la troisième délibération sur les propositions concernant l'électorat municipal.

M. Raudot rappelle que l'Assemblée en est arrivée au § 4 de l'art. 5 :

« Sont inscrits sur la liste des électeurs municipaux tous les citoyens âgés de 21 ans, etc. — 4° qui ne se trouvant pas dans un des cas ci-dessus démanderont, par eux-mêmes ou par mandataire, à être inscrits sur la liste électorale et justifieront d'une résidence de 3 années consécutives dans la commune.

« Les électeurs appartenant à cette catégorie ne devront être inscrits ni d'office ni sur la demande d'un tiers; ils devront déclarer le lieu et la date de leur naissance. »

M. Raudot déclare que la commission accepte une résidence de deux ans au lieu de trois années. (Très-bien ! très-bien !)

Sur la demande de M. Jules Ferry et de M. de Chabrol, le paragraphe 4 est renvoyé à la commission.

§ 5. Sont électeurs ceux qui, en vertu de l'article 2 du traité de paix du 10 août 1871, ont opté pour la nationalité française et déclaré fixer leur résidence dans la commune conformément à la loi du 19 janvier 1871. — Adopté.

§ 6. Sont électeurs sans condition de domicile ceux qui sont assujettis à une résidence obligatoire dans la commune, en qualité soit de ministre des cultes reconnus par l'Etat, soit de fonctionnaires publics. — Adopté.

L'article 5 est terminé ainsi :

« Sont également inscrits les citoyens qui, ne remplissant pas les conditions d'âge et de résidence ci-dessus indiquées lors de la formation des listes, les rempliront avant la clôture définitive. » — Adopté.

M. d'Aboville propose un autre paragraphe accepté par la commission :

« L'absence de la commune résultant du service militaire ne portera aucune atteinte aux règles ci-dessus édictées pour l'inscription sur les listes électorales. — Adopté.

L'article 6 renferme les pénalités qui touchent aux déclarations frauduleuses, soit comme inscription, soit comme radiation sur la liste électorale. (Adopté après une observation de M. Ganivet.)

Vient l'article 7, que la commission a rédigé d'après un amendement de M. Raudot. Cet article 7 est ainsi conçu :

« Tout électeur marié ou veuf avec enfants ou petits-enfants aura un double suffrage. »

Deux amendements sont présentés. MM. Pernot et Jean Brunet, leurs auteurs, demandent pour eux la prise en considération. Elle est refusée.

M. de Belcastel a un autre amendement. Il demande le renvoi de la discussion à demain.

Le renvoi est ordonné.

M. de Chabrol, rapporteur, demande que la loi soit d'abord terminée avant l'interpellation.

M. Lucien Brun ne s'oppose pas à cette demande.

Mardi, à deux heures, séance publique. Loi sur l'électorat municipal et interpellation de M. Lucien Brun.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La distribution des prix pour les lycées et collèges de France vient d'être officiellement fixée par le ministre de l'instruction publique au 8 août prochain.

Le *Journal des Débats* vient de publier un tableau préparé par le ministère de la guerre et destiné à être soumis au conseil d'Etat,

qui a été chargé par la loi du 24 juillet 1873 de déterminer le nombre et la composition des subdivisions de régions à établir d'après les ressources du recrutement et les exigences de la mobilisation.

Voici comment seraient composées les subdivisions territoriales de notre région :

Le 4° corps d'armée, qui embrasse les départements d'Eure-et-Loir, de la Mayenne, de l'Orne et de la Sarthe, et dont le chef-lieu est au Mans, comprendrait huit subdivisions, dont les chefs-lieux seraient Mayenne, Laval, Mamers, Le Mans, Dreux, Chartres, Alençon et Argentan.

Le 9° corps d'armée, qui comprend les départements de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vienne, avec Tours pour chef-lieu, verrait les chefs-lieux de ses huit subdivisions fixés à Issoudun, Châteauroux, Châtelleraut, Tours, ANGERS, CHOLET, Poitiers et Parthenay.

Le 10° corps d'armée, comprenant les départements des Côtes-du-Nord, d'Ille-et-Vilaine et de la Manche, avec son chef-lieu à Rennes, aurait huit subdivisions dont les chefs-lieux seraient Guingamp, Saint-Brieuc, Rennes, Vitré, Cherbourg, Saint-Malo, Granville et Saint-Lô.

Le 11° corps d'armée, embrassant les départements du Finistère, de la Loire-Inférieure, du Morbihan et de la Vendée, et dont le chef-lieu est Nantes, aurait également huit subdivisions dont les chefs-lieux seraient Ancenis, la Roche-sur-Yon, Nantes, Fontenay, Vannes, Quimper, Brest et Lorient.

Aux termes de la loi du 24 juillet 1873, chaque subdivision de région doit posséder non-seulement un ou plusieurs magasins munis des armes et munitions, ainsi que de tous les effets d'habillement, de harnachement, d'équipement et de campement nécessaires aux différents régiments qui ont leurs dépôts établis sur son territoire, mais encore un ou plusieurs bureaux de recrutement chargés notamment d'opérer l'immatriculation, dans les divers corps de la région, des hommes de la disponibilité, de la réserve, de l'armée territoriale, domiciliés dans l'étendue de la subdivision, et de faire chaque année un recensement général des chevaux, mulets et voitures susceptibles d'être utilisés pour les besoins de l'armée.

On peut, par ces quelques indications, se rendre compte de l'importance que vont ainsi acquérir les villes désignées pour servir de chefs-lieux aux subdivisions de régions, et l'on s'explique les sacrifices considérables que les diverses municipalités n'ont point hésité ou n'hésiteront pas à faire pour agrandir leur influence particulière, tout en concourant à la réorganisation générale de l'armée.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs d'académie une circulaire par laquelle il les prévient que, pour les examens d'admission au volontariat d'un an, il pourra être adjoint à la commission un ou plusieurs professeurs d'un lycée ou des écoles primaires. Les inspecteurs d'académie auront à faire des propositions dans ce but à MM. les préfets. Les fonctions ainsi remplies par les professeurs désignés seront gratuites. Le ministre ajoute qu'il recevra avec intérêt les communications des examinateurs sur le degré d'instruction des candidats.

LES PERQUISITIONS DANS LES BUREAUX DU *Patriote*.

On lit dans le *Journal d'Angers* :

« Le *Patriote* d'Angers, qui ne dissimulait guère sa satisfaction des recherches judiciaires opérées chez quelques-uns de nos amis, vient d'être victime d'une mésaventure analogue.

« Mon Dieu oui ! M. Trouessart a été perquisitionné, M. Chauvin a été perquisitionné, le *Patriote* a été perquisitionné dans la journée de samedi. Mais n'anticipons pas sur les événements et racontons les incidents qui ont valu au journal républicain une triple perquisition.

« On sait que, depuis quelque temps, le *Patriote* a publié une série de correspondances anonymes, parties de l'arrondissement de Segré, dans lesquelles les hommes et les choses de cette région n'étaient guère respectés, et qui, pénétrant même le mur de la vie privée, se livraient à des insinuations souvent fausses et toujours malveillantes sur les personnes les plus honorables. Le cha-

teau de la Buronnière en particulier était signalé comme un foyer d'intrigues bonapartistes, et son propriétaire, M. Louis Jampirateur.

« En face de pareilles dénonciations, la justice ne pouvait rester inactive. Une perquisition eut lieu à la Buronnière. Elle des correspondances du *Patriote* n'obéissait qu'à un sentiment de malveillance.

« Dès ce moment, le parquet de Segré a commencé une enquête qui, naturellement, a dû se continuer à Angers, où, arrivaient les lettres du mystérieux correspondant du *Patriote*. M. Trouessart, appelé, ainsi que M. Chauvin, devant le juge d'instruction, a été mis en demeure de livrer le nom de l'auteur de ces correspondances. Sur son refus réitéré de désigner au magistrat instructeur ce correspondant anonyme, le juge d'instruction, faisant application de la loi, a condamné, séance tenante, M. Trouessart à cent francs d'amende, et des perquisitions ont été ordonnées immédiatement.

« Ces perquisitions ont eu lieu, comme nous l'avons dit plus haut, chez M. Louis Chauvin, gérant, chez M. Edouard Trouessart et dans les bureaux du *Patriote*, rue Bodinier. Nous ignorons quel en a été le résultat; mais nous pouvons affirmer ce détail curieux : On a trouvé chez M. Trouessart deux photographies du prince impérial. C'est vraisemblable, et cependant c'est absolument exact.

« Ah ! cher confrère, si nous avions su que vous teniez à posséder le portrait de S. A. le Prince Impérial, il y a longtemps que nous aurions pris la liberté de vous en offrir une belle épreuve.

« Ce sont les frères et amis qui ne seront pas contents !

« Et voilà comment le rédacteur en chef du *Patriote* républicain, honteux comme un renard qu'une poule aurait pris, a été perquisitionné comme un simple bonapartiste.

« Le coup est dur ! — Félix Ribeyre. »

Pendant la tournée qu'ils accomplissent en ce moment, MM. les inspecteurs généraux des établissements de bienfaisance ont été chargés de recueillir des renseignements statistiques qui serviront à la rédaction d'un mémoire d'ensemble confié à M. Durangel, directeur de l'administration communale et hospitalière. Ce travail doit comprendre, d'une part, la population et les charges; de l'autre, les ressources de chaque établissement.

Pour aider MM. les inspecteurs généraux dans leur tâche, M. le ministre de l'intérieur, par une circulaire en date du 16 juin dernier, vient d'inviter les préfets à faire dresser par commune un tableau comprenant tous les dons et legs faits aux bureaux de bienfaisance depuis le 1^{er} janvier 1856 jusqu'à ce jour.

Grâce à ses tableaux et aux indications que possède déjà le ministre de l'intérieur, on pourra connaître d'une manière précise le chiffre du capital appartenant aujourd'hui aux divers établissements hospitaliers de France.

Le 3 juillet, le nommé Robba, prestidigitateur, se baignait dans la Vienne, à l'île-Bouchard. Ayant voulu traverser la rivière, les forces lui manquèrent et il disparut.

Ce n'est que dans la soirée que le corps de ce malheureux a été retrouvé près de l'île-Chezelette, commune de Panzoult, par le sieur Thibault, pêcheur à Tavant.

Robba, âgé de 50 ans, était originaire de l'Oise.

On écrit de Cinq-Mars-la-Pile, le 3 juillet :

Avant-hier, vers deux heures du soir, deux jeunes gens nommés Eugène Pichery et Emile Pichery, demeurant à Châtillon-sur-Loire (Loiret), de passage à Cinq-Mars-la-Pile et se rendant à Port-Boulet pour travailler à la construction du pont, eurent l'idée de se baigner dans la Loire au lieu appelé l'île-aux-Bœufs. Eugène Pichery, âgé de 20 ans, frère d'Emile, âgé de 14 ans, se mit à l'eau le premier, après s'être passé autour du corps une corde qu'il fixa, à l'aide d'un pieu, sur le bord du fleuve. Il recommanda à son jeune frère, qui ne savait pas nager, de ne se baigner que sur les bords; mais celui-ci, n'ayant tenu aucun compte des observations que lui faisait son frère Eugène, s'avança imprudemment et se trouva bientôt sur du sable mouvant. Il perdit pied, tomba dans un trou et disparut.

Eugène Pichery, témoin de cette scène, faisait tous ses efforts pour dénouer la corde qu'il avait autour du corps afin de porter secours à son frère Emile ; mais il ne put y parvenir assez à temps.

Le corps d'Emile Pichery n'a été retrouvé que le lendemain, à la suite de recherches que le lendemain, à la suite de recherches dirigées par les gendarmes de Langeais. Il a été retiré vers quatre heures du soir, par le nommé Marin, pêcheur, demeurant à Varennes.

LA COMÈTE COGGIA.

La queue de cette comète ressemble parfaitement à une aigrette analogue à celle que le shah de Perse portait au-dessus de sa tête. Cet astre s'approche en ce moment de la terre et du soleil. En deux jours, la distance à la terre a diminué d'environ un million de lieues.

D'après les calculs qui ont été faits par M. Hind, la comète restera dans l'orbite de Vénus, et sa distance à la terre ne sera pas inférieure à 8 millions de lieues lors de son passage au Périgée. Elle est susceptible de rencontrer cette planète, ce qui très-probablement n'aurait aucun effet sur sa marche ni sur l'époque de son passage, car nous avons éprouvé il y a deux ans une collision avec Biela qui n'a donné lieu qu'à une pluie d'étoiles filantes.

D'après les théories actuelles, la présence d'une comète ne donne lieu à aucune perturbation dans la marche des saisons. Les grandes chaleurs qui règnent depuis le commencement du mois sont arrivées à une époque normale. Toutefois, il y a lieu de noter comme une curieuse coïncidence l'extrême élévation du thermomètre et la visibilité de la comète arrivant à la même échéance.

Nous connaissons si peu de choses sur la constitution de l'Univers et de la nature de ces corps singuliers, que toutes nos opinions relatives à leur rôle dans le monde physique ne doivent être considérées que comme de pures conjectures.

Il n'est point inopportun de faire remarquer qu'il n'y a pas bien longtemps que l'on a cessé de considérer ces astres comme exerçant une action directe sur les affaires humaines. La comète de 1682 ayant paru, comme celle de 1874, dans les environs de la Grande-Ourse, pendant les fêtes de la naissance du duc de Bourgogne, Picard fit remarquer que la comète de 1607 avait paru à Prague dans des circonstances analogues, d'où il était facile de conclure que cet astre venait célébrer la gloire future du jeune prince.

La comète de 1874 sera visible très-longtemps, ce qui donne à son observation une importance particulière. Après avoir disparu pour nous, elle se montrera dans des régions plus australes, lorsqu'elle se sera dégagée des rayons du soleil. Il serait bien à désirer que l'on pût l'observer alors avec un grand télescope dans des régions où le ciel serait suffisamment pur.

Les astronomes qui sont partis pour le passage de Vénus étant alors arrivés à leurs stations, les observations de la comète auront un degré de précision tout à fait inespéré. La théorie si peu connue des comètes doit donc faire un nouveau pas important, grâce à cette circonstance. Aucun astre ne pouvait se montrer à une époque plus favorable pour participer involontairement au progrès des sciences. Espérons qu'elle ne fera mourir personne de peur, ni pape ni empereur.

W. DE FONVIELLE.

LES RÉCOLTES EN ITALIE.

L'Opinion du 3 juillet annonce que le prix des froments commence à baisser sur tous les marchés d'Italie : la baisse, sur quelques points particuliers, est même très-considérable. Cette baisse est due à la récolte qui, en général, a été bonne.

Une dépêche de Navarre, en date du 3 juillet, publiée par l'Opinion, confirme ce que ce journal vient de dire : une quantité assez considérable de froment nouveau a été amenée au marché de cette ville. Il y a eu une baisse de 9 fr. par hectolitre sur le blé de l'année passée, depuis le dernier marché.

Variétés.

LES ANGEVINS A PARAY-LE-MONIAL.

Quelques jours avant mon départ pour le pèlerinage de Paray-le-Monial, je vous écrivais, mon cher ami, que, dans le sanctuaire

vénéral, ni vous ni les habitants de Poyloa (1) ne seraient oubliés. J'ai tenu ma parole ; c'est maintenant au divin Cœur de Jésus à faire le reste.

Puisque, comme moi, vous n'avez pas eu l'heureuse fortune de faire ce pèlerinage devenu national, je vais essayer de vous en faire la description, ou plutôt la peinture. Je préfère, pour rendre ma pensée, le pinceau à la plume, qu'il n'est pas toujours facile de bien tenir. Je ne sais si je trouverai sur ma palette des couleurs assez fraîches, assez transparentes, assez lumineuses pour ébaucher le tableau de la belle et touchante cérémonie qu'éclairait de ses brillants rayons le soleil du 30 juin.

Le lundi 29 du mois du Sacré-Cœur, un train spécial emportait à toute vitesse 500 pèlerins du diocèse d'Angers vers la basse Bourgogne appelée le Charollais, dans ce petit coin obscur de la France où, il y a 200 ans, le Sauveur Jésus découvrait, dans plusieurs apparitions à une pauvre vierge, toutes les ardeurs de son Cœur divin.

C'est peu, me direz-vous, pour le catholique et héroïque pays où combattirent pour la foi Cathelineau et Charette, que 500 croisés allant à Paray pour sauver Rome et la France, la religion et la patrie. Sans doute ; mais si notre illustre et vaillant évêque n'avait pas été retenu à Paray pour des questions de premier ordre et qu'il se fût mis à notre tête, le nombre aurait doublé, triplé ; nous n'étions que 500, mais 500 braves qui auraient pu combattre sous les ordres de Gédéon.

Je ne vous peindrai point l'enthousiasme des pèlerins, leurs prières et leurs chants pendant les quatorze mortelles heures du chemin de fer. Les Basques ne le cèdent pas aux Angevins, je les connais. Nous avions à notre tête M^r Bompis, vicaire général d'Angers, dont souvent je vous ai parlé, accompagné de plus de cent prêtres et d'un nombre considérable de laïques les plus chrétiens et les mieux posés de l'Anjou.

Arrivés à sept heures à demie à Paray-le-Monial, nous nous rendons processionnellement à l'église de la paroisse, chantant des cantiques angevins composés pour le pèlerinage par un de mes amis, M. l'abbé Mérit, ancien professeur de rhétorique à Mongazon, et maintenant curé de Saint-Lambert-du-Lattay, dans la Vendée militaire. Un grand nombre de pèlerins passèrent la nuit dans la chapelle de la Visitation pour assister aux nombreuses messes qui y furent célébrées depuis minuit jusqu'à huit heures. C'est dans cette chapelle, où reposent les restes de la sainte, que Jésus apparut. Cette chapelle, assez vaste, est richement décorée ; derrière le maître-autel, au fond de la chapelle, un tableau qui ne manque pas de valeur, représente les faits de l'apparition.

La chapelle tout entière est ornée de bannières, riches offrandes des catholiques de toutes les nations. Mais l'une d'elles, quoique modeste, attire l'attention et la vénération de tous : c'est la bannière du général de Charette et des zouaves pontificaux ; elle porte toujours les taches glorieuses et sanglantes des héros de Palay. Cette bannière est petite et modeste ; le Sacré-Cœur, que les héros de Vendée portaient sur leurs poitrines au jour du combat, y est brodé avec l'inscription que vous connaissez. Même dans nos temps de défaillance et d'abaissement, il reste encore assez de place sur cette noble et blanche bannière pour y écrire en lettres d'or : *Foi et Honneur*. Après avoir vénéré les reliques de sainte Marguerite-Marie, chacun approchait avec respect ses lèvres de cette noble bannière, teinte du sang des héros du Sacré-Cœur.

Aussi l'abbé Mérit, dans son magnifique cantique que je vous ferai connaître plus tard, n'a pas oublié ces héros qui ont su conserver leur étendard ; voici la strophe du cantique :

Sur leurs drapeaux, sur leurs poitrines,
Ils l'ont porté, tes fiers soldats ;
Et tu jetais sur nos ruines
L'aurole des saints combats.
A l'heure terrible et dernière,
L'arrachant aux mains du vainqueur,
Les chevaliers du Sacré-Cœur
A Dieu seul ont rendu l'invincible bannière.

A huit heures du matin, plus de 800 pèlerins du diocèse de Moulins, leur évêque en tête, firent leur entrée à Paray ; c'était le complément de l'Anjou, car le noble évêque de Moulins est Angevin, il appartient à l'illustre famille de Brézé.

Mais ce n'était pas assez, la journée devait être complète pour les Angevins.

(1) A Villefranche, près Bayonne.

A deux heures de l'après-midi, 800 Nantais, ayant à leur tête leur infatigable évêque, arrivaient à Paray-le-Monial.

L'Anjou et la Bretagne sont sœurs ; aussi, nous nous sommes empressés d'aller recevoir à la gare ces nouveaux pèlerins du Sacré-Cœur.

Après les cris mille fois répétés de : Vive les Nantais ! les Angevins entonnèrent le psaume de David : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum !* Le gracieux pèlerinage de Charolles vint se joindre à nous. Ces quatre pèlerinages unis par la même foi, par les mêmes prières, par les mêmes espérances, n'en firent plus qu'un.

A deux heures et demie, cette immense procession, partant de l'église paroissiale, se dirigea vers l'avenue de Charolles, ombragée par de splendides et magnifiques platanes : on eût dit une immense cathédrale gothique dont les branches entrelacées forment une voûte colossale et magnifique avec ses arcs-doubleaux, ses pendantsifs et ses chapiteaux tels que la nature sait les sculpter.

La bannière offerte par le pèlerinage angevin portait, d'un côté, brodé sur un fond d'argent, l'image en pied de Jésus-Christ découvrant son cœur sacré ; et de l'autre le patron du diocèse Saint-Maurice avec l'attitude fière et modeste du soldat martyr.

L'honneur de porter le premier cette bannière était réservé à un député de l'Anjou, à un ancien ministre, M. de La Boullerie ; il sait lui comment on tient noblement une bannière. Je ne dois pas oublier la statue du Sacré-Cœur, portée par quatre jeunes filles de Mazé-en-Vallée, c'était une heureuse idée pour le bon curé de cette paroisse d'inaugurer à Paray, sous les yeux de la sainte, la statue qui sera un palladium sacré pour Mazé.

C'était un spectacle vraiment ravissant, avec toutes les bannières ondulant gracieusement au souffle de la brise, dans cette immense nef de platanes, que cette foule pieuse, recueillie, dirigée par les évêques de Nantes, de Moulins, et de Roseau (Dominique, dans les Petites-Antilles). Sans doute, nous n'avons pas, comme à Lourdes, comme dans vos Pyrénées, les gigantesques spectacles de la nature, les cimes grandioses aux neiges éternelles. Non ; mais tout y redit la piété douce et enflammée de sainte Marguerite-Marie ; c'est un autre genre de beauté qu'on ne voit bien qu'à travers les larmes de la vraie et solide piété, ou plutôt qu'à travers les rayons du cœur de Jésus.

Mgr Fournier nous a adressé la parole. Cette improvisation, échappée de son cœur ardent, fut vraiment éloquent. Mgr de Roseau profita de la circonstance pour faire appel aux ouvriers évangéliques : la moisson, aux Antilles, est grande, et les ouvriers peu nombreux.

La procession reprit le chemin de l'église en passant par le monastère, afin que chaque pèlerin pût voir, au moins de loin, les noisetiers à l'ombre desquels apparut Jésus à la Bienheureuse, comme on l'appelle ici. Les chants des pèlerins faisaient vibrer tous les cœurs. Avec quelle ardeur ces hymnes montaient vers le ciel !

L'enthousiasme était grand parmi nos Angevins ; on remarquait surtout l'infatigable entrain de M^{lle} Ayrault de Saint-Hénis, et des deux demoiselles de Quatrebarbes ; ce n'est pas étonnant, le sang des vieux croisés de Jérusalem ne fait que de se rajeunir avec les siècles.

Après la bénédiction du Très-Saint-Sacrement, donnée par Mgr de Moulins, il fallait bien penser au retour : *Inclinata est jam dies*. Le jour touchait à son déclin, et, comme chez les disciples d'Emmaüs, nos cœurs avaient été ardents dans le chemin du pèlerinage.

On quitta processionnellement le pieux séjour de Paray-le-Monial, en lui disant, non pas adieu, mais au revoir.

Si le Dieu que nous servons est un Dieu véritablement économe, qui ne laisse perdre ni une goutte de nos sueurs ni une goutte de nos larmes, il ne laissera pas sans récompense ces fatigans et lointains voyages.

O. BARILLER,
Curé de Souzay-sur-Loire.

Le 2 juillet 1874.

Dernières Nouvelles.

Paris, 7 juillet.

On croit que la discussion de l'interpellation ne viendra que demain.

Le centre gauche, qui s'est réuni ce matin, n'a pris aucune résolution, mais l'avis à peu près unanime des membres présents a été que le centre gauche, au lieu de combattre le ministère et d'attaquer les pouvoirs du maréchal, doit faire comprendre que le meilleur moyen d'éviter les crises est d'organiser promptement la République.

La commission d'initiative, après avoir déclaré inconstitutionnelle la proposition de M. de La Rochefoucauld-Bisaccia a entendu la lecture du rapport de M. Dagueneil dans lequel il est demandé à la Chambre de joindre la discussion de la proposition La Rochefoucauld à celle de l'interpellation de M. Lucien Brun et d'ajourner le tout à jeudi.

La situation est très-agitée. On croit généralement, dans tous les cas, que la discussion de l'interpellation ne viendra pas aujourd'hui.

HAYAS.

Pour les articles non signés : P. GODART.

COMPAGNIE FRANCO-ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Du Chemin de fer d'Arzew à Saïda (200 kilomètres) et prolongements, Concessionnaire du droit exclusif d'exploiter l'alfa sur 300,000 hectares en Algérie, Propriétaire des domaines de l'Habra et de la Macta, province d'Oran, (25,000 hectares irrigués).

Capital Social : VINGT MILLIONS.

Siège social à Paris, rue Basse-du-Rempart, 52.

ÉMISSION

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL du 22 juin 1874, de

100,000 OBLIGATIONS

Rapportant un intérêt annuel de 15 francs, Payables les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet.

Remboursement à 500 francs en 90 ans.

PRIX D'ÉMISSION : 220 Fr.

(Jouissance du 1^{er} juillet 1874).

Payables comme suit :

Fr. 35 en souscrivant.
65 à la répartition.
40 le 1^{er} octobre 1874.
40 le 1^{er} janvier 1875, sous déduction du coupon échéant le 1^{er} janvier.
40 le 1^{er} avril 1875.

Les versements anticipés seront escomptés à 6 0/0 l'an. Par suite, les souscripteurs qui libéreront leurs titres à la répartition n'auront à payer que 217 francs. En tenant compte de la jouissance acquise, l'obligation donne

UN REVENU DE 7 0/0

sans compter la prime de remboursement à 500 francs qui, ajoutée au revenu, assure un placement à 7 50 0/0.

GARANTIES DES TITRES

1^o Capital-actions : 20,000,000 de fr., dont plus de la moitié a déjà été dépensée, conformément aux termes du décret de concession du chemin de fer d'Arzew à Saïda et prolongements, rendu suivant avis du Conseil d'Etat. Justification de ces dépenses a été faite au Ministère, pour obtenir du gouvernement l'autorisation d'émettre les obligations.

2^o Revenus du chemin de fer. — D'après les évaluations basées sur les relevés officiels, sur les tarifs approuvés par le Conseil des ponts-et-chaussées, et sur les recettes des chemins de fer similaires en Algérie, le trafic donnera, tous frais d'exploitation payés, 20,000 fr. par kilomètre, soit pour la ligne entière Fr. 4,200,000

3^o Bénéfices de l'exploitation de l'alfa (ou sparte) sur 300,000 hectares de terres à alfa des Hauts-Plateaux concédés à titre de subvention. Les bénéfices sur la vente de ce textile, si recherché pour la fabrication du papier et d'autres nombreux usages, atteindront, d'après les calculs les plus modérés, au minimum Fr. 3,000,000

Ensemble Fr. 7,200,000

Pour assurer le service des obligations, il suffit de Fr. 1,611,800

4^o Propriétés foncières de la Compagnie : les fertiles domaines de l'Habra et de la Macta, d'une superficie de 25,000 hectares irrigués au moyen des eaux retenues par le barrage-réservoir de l'Habra, d'une contenance de 30,000,000 de mètres cubes, construit par la Compagnie, et dont la réception définitive par l'Etat a eu lieu le 29 avril 1873. La valeur de ces domaines, établie suivant le prix des terres analogues en Algérie, est supérieure à celle du capital emprunté.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

les 14, 15 et 16 juillet 1874

A la Société générale de Crédit Industriel et commercial, 72, rue de la Victoire, et dans ses bureaux-succursales ;
A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra, à Paris.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
 boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 73^e fascicule, PAR À PART, est en vente.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE
 Rue de Verneuil, 22, à Paris.

Le plus beau et le meilleur marché de tous les journaux de mode.

Six francs par an pour Paris et les départements.

Paraissant une fois par mois, composé de dix toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, d'ouvrages de dames, etc.; d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles; correspondances avec les abonnés et rébus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

L. MARG.
 N. B. — Mandat poste pour les départements, l'Italie, la Suisse et la Belgique.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castelnuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N^o 65,476.
 M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 47,422.
 EPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excesses de jeunesse.

Cure N^o 76,448.
 Verdon, 16 janvier 1872.
 Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises

digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ,
 Musicien au 63^e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 2 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en tablettes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* est colatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tassées, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers:

5 heures 45 minutes du matin.
 11 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:

5 heures 40 minutes du matin.
 10 — 35 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

Marché de Saumur du 4 juillet.

| | |
|----------------------------------|-----------------------------|
| Froment (l'h.) 77 k. 29 38 | Hoile de lin. 50 |
| 2 ^e qualité. 74 28 77 | Graine trèfle 50 |
| Seigle 75 19 50 | — luzerne 50 |
| Orges 65 18 — | Foin (h. bar.) 780 |
| Avoine h. bar. 50 15 — | Luzerne 780 |
| Fèves 75 19 — | Paille 80 |
| Pois blancs. 80 34 — | Amandes. 780 |
| — rouges. 80 32 — | — cassées 50 |
| Graine de lin. 70 — | Cire jaune. 50 |
| Colza 65 — | Chanvres 1 ^o 250 |
| Chenevis. 50 22 50 | qualité (52 k. 500) |
| Hulle de noix 50 125 — | 2 ^e 45 |
| — chenevis 50 — | 3 ^e — |

COURS DES VINS.

| | |
|---|-------|
| BLANCS (2 hect. 30). | |
| Coteaux de Saumur, 1873. 1 ^o qualité | à 100 |
| Id. 2 ^o id. | à 85 |
| Ordin., envir. de Saumur 1873. 1 ^o id. | à 100 |
| Id. 1873. 2 ^o id. | à 90 |
| Saint-Léger et environs 1873. 1 ^o id. | à 100 |
| Id. 2 ^o id. | à 90 |
| Le Puy-N.-D. et environs 1873. 1 ^o id. | à 85 |
| Id. 2 ^o id. | à 80 |
| La Vienne, 1873. 1 ^o id. | à 85 |
| Id. 2 ^o id. | à 80 |
| ROUGES (2 hect. 30). | |
| Souzy et environs, 1873. 1 ^o qualité | à 155 |
| Champigny, 1872. 1 ^o id. | à 200 |
| Id. 1873. 1 ^o id. | à 190 |
| Varrains, 1873. 1 ^o id. | à 140 |
| Varrains, 1873. 2 ^o id. | à 140 |
| Bourgueil, 1873. 1 ^o qualité | à 155 |
| Id. 2 ^o id. | à 150 |
| Restigné 1873. 1 ^o id. | à 140 |
| Chinon, 1873. 1 ^o id. | à 148 |
| Id. 2 ^o id. | à 135 |

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 JUILLET 1874.

| Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. |
|--|----------------|--------|---------|---|----------------|--------|---------|--|----------------|--------|---------|
| 3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72. | 60 35 | » | 15 | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. | 660 | » | » | Canal de Suez, jouiss. janv. 70. | 420 | » | » |
| 4 1/2 % jouiss. mars. | 87 75 | » | » | Crédit Mobilier | 275 | 5 | » | Crédit Mobilier esp., j. juillet. | 482 50 | » | 7 50 |
| 4 % jouissance 22 septembre. | 75 50 | » | » | Crédit foncier d'Autriche | 513 75 | 1 23 | » | Société autrichienne, j. janv. | 690 | » | » |
| 5 % Emprunt 1871 | » | » | » | Charentes, 400 fr. p. j. août. | 342 50 | » | » | OBLIGATIONS. | | | |
| Emprunt 1872 | 96 00 | » | 20 | Est, jouissance nov. | 512 50 | 2 50 | » | Orléans | 287 | » | » |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 219 | » | 3 | Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. | 875 | » | 2 50 | Paris-Lyon-Méditerranée. | 286 | » | » |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 440 | » | » | Midi, jouissance juillet. | 603 75 | 3 75 | » | Est | 280 25 | » | » |
| — 1865, 4 % | 472 50 | 2 50 | » | Nord, jouissance juillet. | 1031 25 | » | » | Nord | 292 50 | » | » |
| — 1869, 3 % t. payé. | 309 | » | 1 | Orléans, jouissance octobre. | 840 | » | 2 50 | Ouest | 284 | » | » |
| — 1871, 3 % 70 fr. payé. | 274 | » | 2 | Ouest, jouissance juillet, 65. | 540 | » | » | Midi | 286 | » | » |
| Banque de France, j. juillet. | 3685 | » | 25 | Yendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill. | 905 | » | » | Deux-Charentes. | 258 | » | » |
| Comptoir d'escompte, j. août. | 556 25 | » | » | Compagnie parisienne du Gaz. | 737 50 | 2 50 | » | Vendée | 255 | » | » |
| Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. | 450 | » | » | Société Immobilière, j. janv. | 17 50 | 1 25 | » | Canal de Suez. | 468 75 | » | » |
| Crédit Foncier colonial, 250 fr. | 265 | » | » | C. gén. Transatlantique, j. juill. | 235 | » | 5 | | | | |
| Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. | 815 | » | 5 | | | | | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

| | |
|--|------|
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. | |
| 5 heures 08 minutes du matin, express-poste. | à 15 |
| 6 — — — — — (s'arrête à Angers) | à 01 |
| 9 — — — — — omnibus. | à 33 |
| 1 — — — — — soir, omnibus. | à 12 |
| 4 — — — — — express. | à 27 |
| 7 — — — — — omnibus. | |
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. | |
| 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte. | à 20 |
| 8 — — — — — omnibus. | à 50 |
| 9 — — — — — express. | à 38 |
| 12 — — — — — soir, omnibus. | à 44 |
| 4 — — — — — omnibus. | à 28 |
| 10 — — — — — express-poste. | |

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE & LITHOGRAPHIQUE

DE **PAUL GODET**

EDITEUR

PLACE DU MARCHÉ-NOIR, A SAUMUR.

Factures, Têtes de Lettres, Circulaires, Mandats, Cartes d'adresse, Affiches de toutes dimensions, Etats administratifs, Impressions de brochures et autres ouvrages, Lettres de faire part de naissance, de mariage, de décès, Cartes de visite.

AUTOGRAPHIE.

LIBRAIRIE ET PAPETERIE

Gros et détail.

Spécialité d'Enveloppes bulle pour administration. — Fabrique de Registres à dos élastique. — Boîtes de bureau sur mesure.

RELIURES DE LUXE ET ORDINAIRES.

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
 Le dimanche 2 août 1874, à midi.

En l'étude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

DE MAISON

Sise à Saumur, rue du Temple, n^o 12.

Mise à prix: 4,000 fr. S'adresser audit notaire. (301)

MAISON

à louer. Présentement. S'adresser à la Retraite. (213)

A VENDRE UN JARDIN

Situé au Jagueneau, commune de Saumur, sur la route de Limoges.

Joignant d'un côté M. Bizeray et de l'autre côté M. Rottier.

Ce jardin, d'une contenance de 35 ares, et planté d'arbres fruitiers et d'agrément, renferme plusieurs bassins et sources d'eau vive avec jet d'eau.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n^o 8. (311)

TESSIER

Horticulteur à la Croix-Verte, SAUMUR.

A l'honneur de prévenir les per-

sonnes qui auraient des abricots et autres fruits à expédier à Paris, qu'il tient des paniers à leur disposition. Il se charge également de leur donner les renseignements nécessaires pour adresser leurs marchandises, et garantir la solvabilité des destinataires. (304)



GUÉRISON INSTANTANÉE. NEURALGIES (faciales.) MIGRAINES (non gastralgiques.) OTALGIES (névralgies de l'oreille.) MAUX DE DENTS (lors même qu'elles seraient cariées.)

AVIS IMPORTANT: Cette Eau est d'une odeur agréable et complètement inoffensive; aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les Douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feraient la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit.

L'inventeur a choisi le meilleur mode de conservation VICTON en laissant chez les Dépositaires des flacons destinés à servir instantanément dans les cas de NEURALGIE. — Flacon contenant triple. Prix, 1 fr. 50 c.

À Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedevergue, rue de la Tonnelie, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

Saumur, imprimerie de P. GODET.